

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 novembre 2018

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie ROUX-RUBIO

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Un guide pratique pour aider les masseurs-kinésithérapeutes libéraux à s'installer en Auvergne-Rhône-Alpes

Entre 2016 et 2017, plus de 300 masseurs-kinésithérapeutes se sont installés en Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de les aider dans leurs démarches, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes publie un guide pratique, réalisé avec l'aide de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET CONSEILS POUR RÉUSSIR SON INSTALLATION



Les masseurs-kinésithérapeutes et notamment les jeunes diplômés, qui choisissent de s'installer en libéral se posent beaucoup de questions : quelle forme d'exercice choisir (individuel ou en groupe), comment déterminer son lieu d'installation ? Etc.

Ce guide fournit les informations nécessaires pour les aider à répondre à ces questions et informe des démarches administratives à accomplir, étape par étape.

Des conseils très pratiques sont également délivrés sur l'équipement requis ou encore l'accueil des patients (accessibilité, gestion d'une situation de violence, etc.). Autant d'informations données ou rappelées dans le guide.

Un « Annuaire-Ressources » répertorie les coordonnées des interlocuteurs à contacter dans le cadre des démarches administratives.

[Le guide d'installation des masseurs-kinésithérapeute est disponible sur le site Internet du PAPS](#) (Portail d'accompagnement des professionnels de santé) Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans la même collection, le guide d'installation [des médecins libéraux](#) et celui [des infirmiers libéraux](#) sont aussi disponibles sur le site du PAPS.

Retrouvez toutes les informations pratiques pour votre formation, votre installation et votre exercice sur [le PAPS](#)

